

wagons le lundi matin et effectuer la livraison. Certaines marchandises sont périssables; elles arrivent dans des wagons réfrigérés ou chauffés. Si ceux-ci ne sont pas déchargés, il est nécessaire de maintenir la réfrigération ou la chaleur, ce qui ajoute considérablement aux frais et augmente le coût des marchandises aux consommateurs.

Actuellement, les entreprises comme celle-ci vont chercher au bureau de poste leur courrier qui se trouve dans un coffre très large ou bien, comme c'est le cas pour cette entreprise, dans un sac qu'ils sont censés prendre au guichet.

**L'hon. M. Kierans:** Le service sera toujours disponible.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre a reçu cet après-midi de mon collègue une injonction que je n'ai pas besoin de répéter. Si le ministre y a prêté attention, tant mieux, mais si le service devait être réduit ou entièrement supprimé, les frais et les inconvénients seraient énormes. L'attitude du ministre permet de dire qu'il a peut-être modifié sa position à cet égard. J'attendrai donc sa réponse.

Je veux maintenant aborder la question de la presse religieuse. On nous dit qu'en vertu des dispositions de ce bill, un hebdomadaire publié dans une ville de moins de 10,000 habitants pourra faire livrer gratuitement ses premiers 2,500 exemplaires dans un rayon de 40 milles. La majorité des publications religieuses n'entrent pas dans cette catégorie. Elles sont sans but lucratif. Elles n'obtiennent pas de réclame du gouvernement. Elles n'obtiennent pas la réclame payante des supermarchés. La plupart d'entre elles existent au jour le jour. Cependant, l'une d'elles, sans l'Ouest canadien, devra supporter des frais postaux additionnels de \$7,000, soit juste assez pour l'obliger à fermer ses portes, à moins qu'elle n'augmente considérablement son tarif d'abonnement.

• (9.10 p.m.)

Nous nous exposons à d'autres complications sur ce plan. Toutes les revues canadiennes seront défavorisées par rapport aux publications américaines ou étrangères. Il est désormais certain que les revues canadiennes seront contraintes de majorer le prix de leurs abonnements face à la hausse des tarifs postaux. Les revues américaines en seront dispensées, car aucune disposition du bill n'impose des frais supplémentaires aux magazines américains. Ceux-ci sont affranchis aux États-Unis, et ne rapportent rien au gouvernement canadien. Le cas de ces revues ne saurait nous préoccuper. Par contre, nous devons

[L'hon. M. Lambert.]

songer aux revues et journaux canadiens. J'éviterai de parler de revues soi-disant canadiennes comme le *Reader's Digest* et le *Time*. Ils viennent de bénéficier d'une nouvelle prime aux dépens des publications authentiquement canadiennes.

Le gouvernement du Canada a toujours tenu à subventionner d'une certaine manière la presse à cause de son importance pour la vie nationale. Le ministre veut maintenant rejeter ce principe. Il ne tient plus à l'observer. Il est déjà déplorable que les publications canadiennes doivent lutter comme jamais auparavant contre la concurrence économique des magazines américains. Ils n'ont pas la réputation bien établie des revues *Time* et *Reader's Digest* qui ont été légitimées, en quelque sorte, par le gouvernement dont le ministre fait partie.

En second lieu, je pense—et quelques-uns l'ont mentionné aujourd'hui—que le public canadien étant requis de subventionner un autre moyen de diffusion d'idées, Radio-Canada, nous devrions être en mesure de subventionner de quelque façon les journaux et les périodiques canadiens qui diffusent, eux aussi, des idées canadiennes. En ce qui concerne la presse religieuse, il serait souhaitable, je pense, d'aider à répandre les vues qui prennent le contrepied d'un certain radotage anti-religieux qu'on entend parfois à Radio-Canada. Puisque nous sommes prêts à subventionner certains programmes de notre Radio d'État, il y a certainement lieu de le faire pour leur contrepartie, la presse religieuse. Les représentants de celle-ci ont présenté au ministre un très long mémoire qui valait, je pense, d'être lu. Je n'ai pas besoin d'en reparler pour le moment.

Je doute que le bill puisse régler les problèmes du ministère des Postes. On déclare qu'il aura un déficit, mais aucune preuve tangible n'a été donnée, sauf quelques tableaux. On n'explique pas pourquoi cela coûte si cher de livrer le courrier de première classe, des journaux ou quoi que ce soit. Tout ce qu'on a dit, c'est que cela coûte tant. On n'a pas parlé d'accroître l'efficacité du ministère, ni de contrebalancer les augmentations de salaires et ainsi de suite en améliorant la productivité. Le bill a soulevé bien des questions qui restent sans réponse.

Voilà pourquoi j'appuie sans réserve la proposition de mon collègue l'honorable député d'Hillsborough de déférer le bill à un comité chargé de répondre à toutes ces questions et où le ministre pourra exposer sa thèse. Il n'incombe pas à la Chambre de prouver que le ministre a tort.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.